

Armagh, le 13 août 2019

Province de Québec
La Municipalité
d'Armagh Comté de
Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le treizième jour d'août deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Benoit Gagnon, Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Absence motivée : Alain Gaudreau

Rés.2019-08-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 1) Ouverture.
- 2) Mot de bienvenue du maire.
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 4) Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2019. **(R)**
- 5) Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 6) Correspondance reçue :
 - a) Remerciements – Défi Vélo – Écoles secondaires Saint-Charles et Saint-Anselme.
 - b) Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh - Remerciements.
 - c) MTQ : Travaux de réfection de ponceau sur le réseau Monk.
- 7) Points d'information :
 - a) Séance publique d'information portant sur le projet de construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin. (14 août à 19h00).
 - b) Ressourcerie Bellechasse – Cueillette spéciale de gros rebus.
- 8) Rapport des conseillers sur les dossiers relevant de leur responsabilité.
- 9) **Période de questions.**
- 10) Voirie :
 - a) Transfert du contrat de débroussaillage 2019 à DSL Multi-Services. **(R)**
 - b) Confirmation de mandat à la firme EMS – Réalisation des documents d'appel d'offres public – Travaux de pavage. **(R)**
 - c) Avis de motion : Dépôt d'un projet de règlement numéro 178-2019. **(R)**
- 11) Sécurité civile :
 - a) Constitution d'un Comité municipal de sécurité civile. **(R)**
 - b) Plan municipal des mesures d'urgence – Installation d'équipement. **(R)**
- 12) Comité Famille et Aînés - Fête des nouveaux résidents et nouveau-nés – Demande de budget. **(R)**
- 13) **Pause de 5 minutes**
- 14) Aqueduc et égout :
 - a) Confirmation de mandat à la firme EMS – Assistance technique en

eau potable. (R)

- 15) Participation de la directrice générale au Colloque de zone. (R)
- 16) Mandat de services professionnels d'ingénierie – France Thibault, ing. Expert Conseil. (R)
- 17) Mandat pour le Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh (CCU). (R)
- 18) Demande de dérogation mineure – M. Simon Pouliot et Mme Julie Vaillancourt. (R)
- 19) Gedcom – Système de gestion électronique de documents. (R)
- 20) Demande d'aide financière :
- 21) Période de questions.
- 22) Levée de l'assemblée. (R)

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-02

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2019

Après avoir fait le suivi du procès-verbal :

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que le procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2019 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – Juillet 2019

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

D'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2019 au montant de 78 803.10 \$ ci-jointe :

EXERCICE FINANCIER 2019

ALARME CLEMENT PELLETIER INC.	PROG. CODE MAITRE/PARC CHUTES	80,48
AREO-FEU LTEE	CANETTES/TEST DETECTEUR/INC.	110,66
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	MESSAGERIE CELL./JUIL. À SEPT	434,61
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	MISE A JOUR/NORMES OUVRAGE ROU	64,51
CREAPHISTE	PANNEAUX / TDJ / PARC CHUTES	213,81
CREAPHISTE	JOURNAL AOUT 2019	647,59
DURAND MARQUAGE & ASS. INC.	PEINTURE LATEX/MARQUAGE CHAUSS	1 011,78
ECO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE/SOCCER	244,61
EMCO CORPORATION	CREDIT 4 PALETTES	- 91,98
EMCO CORPORATION	ASPHALTE FROIDE	806,55
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	MOD. ELECTRICITE/PETIT PARC	113,49
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	111,53
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES	365,62
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	ENT.CHAUS./CHARRON/THIBAUT/PA	10 130,46
FRANCE THIBAUT, ING.	SERV./ACC./TECQ/FEPTU/RIRL/E.	5 748,75
GARAGE SYLVAIN ROY ENR.	ENT. FREINS / RAM 2500	84,97
GROUPE P.G.F. INC.	ENT.ACC./POINTE/1ER R./FOURCHE	3 815,86
HEBERT HELENE	MAQUILLEUSE / FETE NOUV. RES.	344,93
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 30 JOURS	1 356,18
HYDRO-QUEBEC	POSTE REFOUL. EGOUTS	456,14
HYDRO-QUEBEC	CASERNE / 62 JOURS	400,48
HYDRO-QUEBEC	COMPLEXE MUNICIPAL / 59 JOURS	874,74
HYDRO-QUEBEC	CHALOIS / 59 JOURS	436,51
HYDRO-QUEBEC	RES. EAU POTABLE / 59 JOURS	35,62
HYDRO-QUEBEC	TERRAIN DES LOISIRS / 59 JOURS	27,88

HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 31 JOURS	1 088,59
ICI MEDIAS INC.	APPEL D'OFFRES/TRAVAUX PAVAGE	500,14
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/AOUT	57,43
JACQUES CARON INC.	PAPIER HYG/PAPIER MAIN/SACS PO	87,06
LAURIER ROY	ENT. ACCOTEMENT 1ER RANG N.-O.	165,84
LEMIEUX NOLET, COMPTABLES AGRÉÉS	HON.PROF.ETATS FINAN. 2018/ASS	9 249,74
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	REPARER 4 LUMIERES DE RUE	408,22
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	CAMION TARIERE/INST. MATS DRAP	776,08
M.R.C. DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL-OFF (7)	1 645,00
MARCHES TRADITION/COTE	EAU / GARAGE	14,99
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. / JUILLET 2019	8 248,52
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITRICE RADIOS / AOUT	212,13
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUE/AUTRES	388,92
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	PIECE/ENT.EQUIPEMENT/SERV.INC	4,01
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./AREO-FEU/SERV.IN	18,54
PUROLATOR FREIGHT,DIVISION PUROLATOR INC	FRAIS TRANSP. / PEINTURE RUES	458,39
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PIECES/REP. GAZEBO/PETIT PARC	71,19
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	OUTIL/DIVERS ENSEIGNES/GARAGE/	465,48
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	STYROFOAM / CH. DES BOULEAUX	4 690,98
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PEINTURE/ACC./COMPLEXE	451,63
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	PIECES/GARAGE/ENSEIGNES/COMPL	71,33
QUINCAILLERIE ARMAGH INC.	DIVERS/JEUX EAU/ENSEIGNES/PARC	695,13
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / JUILLET 2019	3 439,08
ROY MINI-MOTEUR	MOTEUR / DEBROUSSAILLEUSE	551,64
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / JUILLET 2019	2 352,24
SANI-ORLÉANS INC.	VIDANGER PUISARDS DE RUE	1 726,06
SANI-ORLÉANS INC.	VIDANGER PUISARDS/BOITES VANNE	1 325,10
SERRURIER RIVE-SUD INC.	CHANGER SERRURES / PARC CHUTES	1 777,83
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	AVIS PUBLIC/ELEVAGE PORCIN	105,78
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / JOURNAL AOUT 2019	119,54
SOUDEUR MST	REPARATION BUTS SOCCER	178,21
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASS. COLL. / AOUT 2019	1 089,31
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	ENT. FOSSE / RG STE-ANNE	132,50
T Y MOTEURS ENR.	LAMES/HARNAIS/TETE/DEBROUSSAIL	298,64
TELUS QUEBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	469,68
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR / SEC.	647,38
TRANSPORT BERVON LTEE	ENT.ACC./1ER RANG N.O/FOURCHE	426,49
TRANSPORT DOYEN LTEE	ENT. ACC. / 1ER RANG N.O.	189,54
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	155,01
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	155,01
WOLSELEY CANADA INC.	PIECES / RESEAU AQUEDUC	239,55
WOLSELEY CANADA INC.	PIECES / RESEAU AQUEDUC	659,58
WOLSELEY CANADA INC.	PIECES / RESEAU AQUEDUC	212,80
WOLSELEY CANADA INC.	PIECES / RESEAU AQUEDUC	1 151,48

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-04

TRANSFERT DU CONTRAT DE DÉBROUSSAILLAGE 2019 À DSL MULTI-SERVICES INC.

ATTENDU QUE M. Jean-Marc Carrier, président de Débroussailage J.M.S. inc. a informé le Municipalité qu'il a vendu son entreprise à DSL Multi-Services inc.;

ATTENDU QUE tous les contrats obtenus par Débroussailage J.M.S. pour l'année 2019 ont été transférés à l'interne au nouveau propriétaire;

ATTENDU QUE M. Samuel Laflamme, président de DSL Multi-Services inc. s'engage à respecter le contrat intervenu entre Débroussailage J.M.S. inc. et la municipalité d'Armagh selon les modalités au devis de débroussailage;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

D'informer DSL Multi-Services inc. que la municipalité d'Armagh accepte le transfert de contrat conditionnellement à ce que toutes les clauses au devis soient respectées.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-05

CONFIRMATION DE MANDAT – DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE PAVAGE RANG DE LA FOURCHE OUEST

ATTENDU QUE Mme Sylvie Vachon, directrice générale avait le mandat d'obtenir une offre de services professionnels pour la réalisation des documents d'appel d'offres public visant les travaux de pavage du rang de la Fourche Ouest;

ATTENDU QUE le mandat comportait la réalisation des travaux suivants :

- Visite des lieux
- Analyse des documents transmis
- Préparation des documents d'appel d'offres (devis, plan sommaire et détails types, bordereau de soumission)
- Support à la Municipalité durant l'appel d'offres (répondre aux questions techniques, addenda)
- Support de l'analyse des soumissions et recommandations à la Municipalité
- Estimation du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil entérine l'acceptation de l'offre de services transmise par EMS au montant 6 750 \$ avant taxes pour la réalisation des documents d'appel d'offres public visant les travaux de pavage du rang de la Fourche Ouest sur une longueur de 2 km.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-06

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT NO. 152-2015 « RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS » DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AVIS DE MOTION est donné par Maxime Bradette, conseiller qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance du 10 septembre 2019, le règlement 178-2019, ayant pour objet de modifier certains articles du règlement 152-2015.

Maxime Bradette en fait le dépôt et la présentation du projet de règlement.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 178-2019

Dépôt du projet de règlement modifiant certains articles du règlement no. 152-2015 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » de la municipalité d'Armagh.

M. Maxime Bradette, conseiller présente un projet de règlement concernant des modifications aux panneaux d'arrêts, limite de vitesse ainsi que l'ajout de voies cyclables et piétonnières.

À une prochaine séance, ce projet de règlement sera soumis pour adoption.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 178-2019

Projet de règlement no 178-2019 modifiant certains articles du règlement no 152-2015 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » de la municipalité d'Armagh.

ARTICLE 1 :

L'article 7.2.7 « Les panneaux d'arrêts » l'annexe E est modifiée afin d'enlever l'arrêt suivant :

- **Rue Turgeon, en direction nord-est, intersection Rue Rochefort**

ARTICLE 2 :

L'article 7.2.1 « Limite de vitesse de 30 km » l'annexe B est modifiée afin d'ajouter l'endroit suivant :

- Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/heure sur toute partie des chemins publics suivant :

1- Boulevard Henri

ARTICLE 3 :

L'article 7.2.1.1 « Limite de vitesse de 50 km » l'annexe B est modifiée afin d'enlever l'endroit suivant :

1. Boulevard Henri

ARTICLE 4 :

L'article 7.2.8 « **PARC, TERRAIN DE JEUX ET VOIES CYCLABLES (SQ)** »

À moins d'autorisation contraire, la circulation des véhicules est prohibée en tout temps et à tout autre endroit que ceux prévus à cette fin par une signalisation dans les parcs, terrains de jeux, voies cyclables et piétonnières, ou autre endroit décrété comme tel par résolution du Conseil

1- Voies cyclables et piétonnières énumérées à l'annexe K

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

ANNEXE K

VOIES CYCLABLES ET PIÉTONNIÈRES (SQ) (Article 7.4.1)

1 - rue du Plateau
2 - rue du Rocher
3 - rue Cadrin
4 - rue Garnier
5 - Boulevard Henri
6 - rue St-Cajetan jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Pierre
7 - rue Saint-Pierre jusqu'à l'intersection de la rue de la

Fabrique
8 - rue de la Fabrique jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Pierre
9 - rue Duchesneau

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-07

CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Armagh reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Armagh désire, en priorité, doter la municipalité d'un plan de mesures municipales d'urgence lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenu opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1^o QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

2^o QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la municipalité d'Armagh;

Sarto Roy, maire coordonnateur municipal de la sécurité civile;
Maxime Bradette, conseiller municipal;
Christian Théberge, représentant du service incendie;
Sylvie Vachon, représentante de l'administration ;
Alain Dubé, représentant des travaux publics;
Sylvie Breton, citoyenne;
Ginette Bernard, Présidente du Club FADOQ de l'Anneau d'Or d'Armagh ;
Louise Bernard, Présidente Le Cercle des Fermières d'Armagh ;
Sûreté du Québec, représentant de ce service de police;

3⁰ QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

4⁰ QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-08

PLAN MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE – INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh est à produire un « Plan municipal des mesures d'urgence » qui répond aux attentes du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention de 16 500 \$ suite aux deux demandes d'aide financière auprès de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec et qu'elle s'est engagée financièrement pour la somme de 14 500 \$ afin de contribuer à rendre opérationnel le plan de mesure d'urgence et à poursuivre la réalisation des mesures prévues;

ATTENDU QUE dans l'application du Règlement de la sécurité sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, la Municipalité doit désigner un endroit qui pourra lors de sinistre réel ou éminent servir de centre de coordination;

ATTENDU QUE le centre de coordination mis en place dans le contexte d'un sinistre doit être doté des équipements de télécommunication et information permettant de recevoir, de traiter et de transmettre de l'information;

ATTENDU QU'il revient à la Municipalité d'évaluer et de déterminer les équipements pouvant être requis afin de répondre aux exigences;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ Que la municipalité d'Armagh désigne le Complexe municipal d'Armagh comme centre de coordination principal lors d'un sinistre réel ou imminent.

2⁰ Que le branchement pour recevoir une génératrice mobile soit confié à Augustin Cormier Entrepreneur Électricien inc. pour la somme de 5 495 \$ avant taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-09

FÊTE DES NOUVEAUX RÉSIDENTS ET NOUVEAU-NÉS – DEMANDE DE BUDGET

ATTENDU QUE la « Fête des nouveaux résidents et nouveau-nés » organisée par le Comité Famille et Aînés se tiendra le 8 septembre prochain au Parc des chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra également lors de cette journée l'accréditation « Municipalité amie des enfants »;

ATTENDU QUE des coûts sont à prévoir pour la préparation de ces activités conjointes;

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Benoit Gagnon,

Que ce Conseil autorise un budget jusqu'à concurrence de 3 000 \$ afin de préparer la « Fête des nouveaux résidents et nouveau-nés » qui se tiendra le 8 septembre prochain au Parc des chutes d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-10

CONFIRMATION DE MANDAT À LA FIRME EMS – ASSISTANCE TECHNIQUE EN EAU POTABLE

ATTENDU QUE suite à une inspection à notre usine de filtration par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), la municipalité d'Armagh doit réaliser un suivi bisannuel sur différents paramètres;

ATTENDU QUE ce suivi devrait être réalisé par la Municipalité sur une période de deux ans et se poursuivre au besoin;

ATTENDU QUE différents types d'analyses supplémentaires sont requises;

ATTENDU QU'un échantillonnage des piézomètres fait partie des directives à observer;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil entérine l'acceptation de l'offre de services au montant de 3 500 \$ avant taxes pour une assistance technique temporaire par EMS se rapportant aux diverses analyses et suivis à notre usine de filtration.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-11

PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE ZONE 2019

ATTENDU les récentes modifications législatives concernant le monde municipal ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de se tenir à jour et d'être bien informé ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

¹ Que Mme Sylvie Vachon, directrice générale, soit autorisée à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud qui se tiendra à Montmagny, les 11 et 12 septembre prochains

² Que les frais d'inscription pour une somme de 115 \$, de séjour, de déplacement et de repas soient assumés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-12

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – FRANCE THIBAUT, ING. EXPERT CONSEIL

ATTENDU QUE Mme France Thibault a présenté une nouvelle offre de services professionnels afin de fournir assistance à la Municipalité en ingénierie;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers municipaux dans lesquels Mme Thibault, ing. accompagnait la Municipalité ne sont pas encore terminés et nécessitent des services d'accompagnement en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

QUE la municipalité d'Armagh accepte la proposition de France Thibault, ing. Expert Conseil pour de l'assistance en ingénierie municipale jusqu'à concurrence d'une année pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ avant taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-13

MANDAT POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME D'ARMAGH (CCU)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh, en vertu du règlement 171-2018, a pour mandat «d'étudier et soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction conformément à l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme»;

ATTENDU QU'actuellement, le terrain où est localisée l'école Belle-Vue est entièrement entouré de terrains privés, son accès au chemin public se limitant à une bande de 10,74 mètres (35 pieds). Cette bande donne sur la rue Principale, non loin de l'intersection de la rue Duchesneau et porte le nom de «Rue du Collège», bien qu'elle ne relève pas de la Municipalité;

ATTENDU QUE cet accès unique et de faible dimension entraîne divers inconvénients et risques dus:

- à l'achalandage élevé en période scolaire causé par la convergence, sur cette seule voie d'accès, des enfants à pieds, des voitures (professeurs et parents) et autobus scolaires;
- aux limites qu'impose un accès unique et restreint pour les services d'urgence que sont les pompiers, ambulanciers et policiers.

ATTENDU QUE la municipalité d'Armagh, par son rôle en planification et aménagement urbain, est en partie responsable de cette situation;

ATTENDU QUE cette situation est particulière puisque les écoles disposent normalement d'un accès élargi aux voies publiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de rechercher des solutions pour améliorer l'accès à ce bâtiment scolaire pour l'ensemble de ses utilisateurs et, aussi, la sécurité de nos enfants ;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

¹ Qu'un mandat soit confié au Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh afin que des pistes de solutions, incluant une évaluation sommaire des investissements requis, soient proposées au Conseil pour améliorer la situation décrite précédemment;

² Que la direction de l'école Belle-Vue soit sollicitée pour participer à cette démarche et que l'option d'une contribution financière de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud soit examinée;

3⁰ Que les membres du Comité aient accès, au besoin, aux diverses ressources de la Municipalité dans le cadre de la réalisation de leur mandat;

4⁰ Que le résultat des travaux soit déposé au Conseil au plus tard le 15 octobre 2019.

Pour : Robert Gagnon, Benoit Gagnon
Contre : Gilles Lacroix, Marie Madeleine Sirois, Maxime Bradette

Le maire exerce son droit de vote : Pour

Résolution rejetée

Rés.2019-08-14

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. SIMON POULIOT ET MME JULIE VAILLANCOURT

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été adressée par M. Simon Pouliot et Mme Julie Vaillancourt pour leur propriété située au 42, Chemin du Lac-aux-Castors, Armagh en date du 15 avril 2019;

ATTENDU QUE lors de sa dernière réunion, le CCU avait convenu d'obtenir des informations supplémentaires de la part du requérant concernant les motifs justifiant sa demande dans ce dossier;

ATTENDU QUE M. Pouliot a informé par écrit que s'il installait son nouveau cabanon hors de la marge de recul frontale, celui-ci obstruerait sa vue latérale et diminuerait abondamment la luminosité pouvant pénétrer par les fenêtres de son salon ainsi que de sa chambre et que, de plus il ne pouvait installer ce bâtiment ailleurs sur son terrain, car il désire conserver libre son aire de jeu disponible de l'autre côté de son chalet;

ATTENDU QUE la construction de son cabanon à 1,5 mètre de la limite avant de son terrain longeant la servitude de passage en sa faveur sur le terrain de M. Éric Mercier (25%), Mme Nancy Bouchard (25%) et de Mme Manon Bouchard (50%) et que ceux-ci ont signifié, par écrit, ne pas s'opposer à cette construction;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Benoit Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh, accepte de rendre conforme le projet d'ajout d'un bâtiment complémentaire de type cabanon dans la marge de recul avant à 1,5 mètre alors que dans la zone V - 130 aux articles 21 et 22, 1er paragraphe, 3e alinéa, du règlement de zonage, la norme est de 4,5 mètres.

Ce bâtiment se situant au 42, chemin du Lac-aux-castors sur le lot 4 276 387 du cadastre du Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2019-08-15

GEDCOM - SYSTÈME DE GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS

ATTENDU QU'à la demande des directeurs généraux de la MRC de Bellechasse, la firme spécialisée en gestion de documents municipaux « Gedcom » de la compagnie Burocom a présenté une offre de services régionale;

ATTENDU QUE Gedcom offre un système efficace pour l'amélioration du processus en gestion documentaire ainsi que des outils concrets et applicables pour atteindre des objectifs de productivité;

ATTENDU l'offre de services déposée par Gedcom a été reçue en juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1^o De confirmer l'achat du système de gestion électronique de documents Gedcom, de la compagnie Burocom, au montant de 13 485 \$ avant taxes, selon la proposition soumise en juin 2019, pour répondre aux besoins de la Municipalité au niveau du classement numérique des documents.

2^o D'informer Burocom que le processus de gestion électronique de documents se fera au début de l'année 2020 et que la dépense sera imputée au budget 2020.

Adopté unanimement par les conseillers.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Mme Marjolaine Chabot, dépose une pétition citoyenne sollicitant la Municipalité d'Armagh afin de faire appliquer la réglementation sur les nuisances.

Un rappel sera faite à l'inspecteur municipal de voir à faire appliquer le règlement concerné.

Rés.2019-08-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 21 h 06, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.